



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 janvier 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

#### I. Introduction et priorités de la Mission

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1244 (1999), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de créer la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et m'a prié de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'exécution de son mandat. Il fait le point sur les activités menées par la MINUK et sur l'évolution de la situation entre le 16 octobre 2014 et le 15 janvier 2015.

2. La MINUK a toujours pour priorités de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région. La Mission continue d'œuvrer à la réalisation de ses objectifs en nouant des relations constructives avec les autorités de Pristina et de Belgrade, toutes les communautés du Kosovo et les acteurs régionaux et internationaux. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) continuent de jouer le rôle qui leur a été assigné dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. La mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) maintient sa présence dans le pays conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44) et à mon rapport du 24 novembre 2008 (S/2008/692). Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies continuent à collaborer étroitement avec la MINUK.

#### II. Évolution de la situation politique

3. Pendant la période considérée, la situation politique au Kosovo a été marquée par plusieurs faits importants : la conclusion d'un accord de coalition, la constitution de la nouvelle Assemblée du Kosovo et la formation du nouveau gouvernement, mettant ainsi fin à un blocage politique qui durait depuis les élections législatives du 8 juin 2014.

4. Le 19 novembre, les chefs du Parti démocratique du Kosovo et de la Ligue démocratique du Kosovo, Hashim Thaçi et Isa Mustafa, se sont réunis avec la Présidente Atifete Jahjaga et ont annoncé la conclusion d'un accord sur la formation d'une coalition. Le 8 décembre, les deux dirigeants ont signé un accord prévoyant la désignation du Président de la Ligue démocratique du Kosovo, Isa Mustafa, comme



Premier Ministre, et du Président du Parti démocratique du Kosovo, Hashim Thaçi, comme Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères mais aussi comme candidat pour succéder à la Présidente Atifete Jahjaga au premier semestre 2016. Cet accord dispose également que le Vice-Président du Parti démocratique du Kosovo, Kadri Veseli, sera désigné candidat au poste de président de l'Assemblée. Le même jour, la nouvelle Assemblée s'est réunie en session constitutive pour la troisième fois depuis le scrutin législatif du 8 juin et a élu Kadri Veseli Président de l'Assemblée par 71 voix contre 42 et 1 abstention.

5. Le 9 décembre, la liste Initiative civique serbe a signé un accord avec le Parti démocratique du Kosovo et la Ligue démocratique du Kosovo pour rejoindre la coalition gouvernementale. Cet accord prévoit que le poste de vice-premier ministre et deux autres postes ministériels, à savoir celui de ministre des communautés et des retours et celui de ministre des collectivités locales, reviendront à la liste Initiative civique serbe. Il envisage la constitution de l'Association/Communauté des municipalités serbes dans un délai de trois à cinq mois à compter de la mise en place du gouvernement. Il prévoit en outre un certain nombre de dispositions relatives à la « gestion spéciale » des privatisations passées et futures, à la nomination de Serbes du Kosovo dans la police du Kosovo et autres institutions, et à la nécessité de discuter de la possibilité de liaisons aériennes et ferroviaires entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne.

6. Le 9 décembre, l'Assemblée du Kosovo a approuvé le nouveau gouvernement de coalition, lequel se compose de 21 ministres (dont deux femmes) et de 3 vice-premiers ministres (représentant le Parti démocratique du Kosovo, la Ligue démocratique du Kosovo et la liste Initiative civique serbe). Outre les deux ministères dirigés par des représentants des Serbes du Kosovo, le Ministère de l'administration publique a à sa tête un représentant d'une autre communauté non majoritaire, celle des Turcs du Kosovo.

7. Le 16 décembre, le Conseil de l'Union européenne, dans ses conclusions sur l'élargissement et le processus de stabilisation et d'association, a engagé le Kosovo à mettre en œuvre tous les changements juridiques découlant du paraphe, en juillet 2014, de l'accord de stabilisation et d'association. Il a en particulier appelé le Kosovo à agir dans le domaine de l'état de droit et notamment à prendre des mesures pour renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire et intensifier la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Il a également souligné l'importance de la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina et la nécessité de prendre les mesures nécessaires à l'institution de la juridiction spéciale chargée de connaître l'information ouverte par l'Équipe d'enquête spéciale d'EULEX sur les allégations de crimes de guerre et de criminalité organisée énoncées dans le rapport de janvier 2011 du Rapporteur spécial de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dick Marty.

8. En décembre également, l'Assemblée du Kosovo a adopté la loi de finances pour 2015. Lors de la dernière séance d'examen du projet de loi, les parlementaires de la liste Initiative civique serbe ont quitté les bancs de l'Assemblée pour protester contre le refus de la Commission du budget et des finances d'examiner leurs amendements. L'augmentation de 25 % des traitements des fonctionnaires, promise par le gouvernement sortant au cours de la campagne législative de 2014, n'a pas été inscrite dans le budget définitif.

9. À Belgrade, le Gouvernement serbe, qui s'était inquiété du retard persistant pris dans la reprise du dialogue politique de haut niveau à Bruxelles, s'est félicité de la formation de la nouvelle assemblée et du nouveau gouvernement du Kosovo et a confirmé sa volonté de renouer le dialogue le plus rapidement possible. Au cours de la période considérée, quelques progrès ont été accomplis dans le dialogue au niveau technique, notamment avec la mise en place d'accords plus cohérents pour le voyage des responsables serbes et kosovars, qui sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre. De nouveaux progrès dans la mise en œuvre des accords conclus antérieurement, notamment sur la justice, l'énergie, la gestion intégrée des points de passage et la liberté de circulation, devraient être réalisés une fois que les pourparlers politiques proprement dits reprendront.

10. Par ailleurs, le Premier Ministre serbe, Aleksandar Vučić, et le Premier Ministre kosovar sortant, Hashim Thaçi, se sont rencontrés à New York le 4 décembre en marge des séances du Conseil de sécurité. Le Gouvernement serbe a également accueilli deux réunions régionales du forum ministériel Union européenne-Balkans occidentaux, avec la participation de responsables du Kosovo.

11. Le 10 décembre, la Cour constitutionnelle de Serbie a rejeté, à la majorité, la demande du Parti démocratique de Serbie tendant au contrôle de la constitutionnalité du premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations du 19 avril 2013, au motif que ce texte avait un caractère politique et non juridique.

12. Le 14 janvier, le Premier Ministre serbe s'est rendu au Kosovo à l'occasion du Nouvel An orthodoxe. Devant les habitants de la ville de Shtërpçë/Štrpce, l'une des trois municipalités de sa tournée dans le pays, Aleksandar Vučić a déclaré que le Gouvernement serbe resterait aux côtés de la communauté serbe du Kosovo et souligné qu'il importait que les Serbes restent au Kosovo et conservent leurs maisons et leurs moyens de subsistance. Il a notamment affirmé : « Nous voulons vivre en bonne intelligence avec nos voisins albanais et nous devons œuvrer ensemble en faveur d'une vie meilleure et d'un avenir commun meilleur sur cette terre où nous vivons encore dans 100 ans. [...] Il nous faut bâtir la paix. »

13. Parallèlement, le Gouvernement serbe a continué à s'inquiéter de l'intention annoncée par les autorités du Kosovo de transformer la Force de sécurité du Kosovo en « Forces armées du Kosovo ». Les autorités de Belgrade ont fait valoir qu'une telle mesure violerait non seulement l'Accord militaire technique de Kumanovo de 1999 mais également la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Le projet de loi sur les Forces armées du Kosovo déposé à l'Assemblée du Kosovo en 2014 n'a pas encore été examiné. De son côté, la KFOR a indiqué qu'elle poursuivra sa collaboration avec la Force de sécurité du Kosovo dans le cadre de sa mission actuelle, qui est de mener des opérations en cas de crise au Kosovo et à l'étranger et des opérations de protection civile au Kosovo et d'aider les autorités civiles à faire face aux catastrophes naturelles et autres situations d'urgence.

14. Le 13 janvier, la Commission des affaires intérieures de l'Assemblée du Kosovo a adopté en première lecture le projet de loi sur l'interdiction de participation à des conflits armés à l'extérieur du territoire national. L'adoption de ce projet était considérée comme prioritaire et faisait suite à plusieurs opérations de police de grande envergure menées contre des filières de recrutement de combattants pour la Syrie et l'Iraq.

### III. Nord du Kosovo

15. Dans le nord du Kosovo, la situation a principalement été marquée par la mise au point définitive du projet de budget municipal pour 2015. Des pourparlers approfondis ont eu lieu entre toutes les parties intéressées en vue de trouver des compromis sur les traitements des fonctionnaires de la santé et de l'éducation et sur l'enveloppe budgétaire globale. Le 30 octobre, comme l'avaient demandé les autorités centrales à Pristina, les assemblées municipales ont adopté des budgets réduits, en laissant de côté les traitements des fonctionnaires de la santé et de l'éducation. Le Gouvernement serbe a prévu le financement de quatre municipalités du nord du Kosovo dans le budget 2015 du Bureau pour le Kosovo-Metohija. Alors qu'il faudra probablement attendre l'issue des pourparlers de haut niveau entre Belgrade et Pristina à Bruxelles avant qu'un accord complet ne soit trouvé sur la question du financement des services publics dans les municipalités à majorité serbe, les fonctionnaires des secteurs publics de la santé et de l'éducation s'inquiètent des incertitudes qui pèsent sur leur avenir.

16. À Mitrovica-Nord, le moratoire conclu le 2 juillet 2014 sur les constructions dans le quartier ethniquement mixte de Kroi i Vitakut/Brdjani a été violé à plusieurs reprises. Le 20 octobre et le 22 décembre, les travaux ont repris dans la maison d'un Albanais du Kosovo avant d'être interrompus par l'intervention du Bureau administratif de Mitrovica-Nord. La construction de deux immeubles d'appartements avec le financement du conseil municipal provisoire soutenu par Belgrade a repris dans la même zone le 22 octobre.

17. Le 19 novembre, dans le but affiché de mettre en œuvre les accords conclus dans le cadre du dialogue placé sous les auspices de l'Union européenne, l'assemblée municipale de Zubin Potok a décidé de mettre en place une entreprise de distribution d'électricité dans le nord du Kosovo. Cette décision a par la suite été annulée par le Ministère des collectivités locales.

18. Le 8 décembre, le maire de Zubin Potok, qui se trouve sous le coup d'une enquête d'EULEX, est revenu au Kosovo pour comparaître devant les procureurs internationaux. Il a été placé en résidence surveillée pour une durée de 30 jours, mesure dont il a obtenu l'annulation en appel le 23 décembre. Un autre suspect, l'ancien maire de Zubin Potok, a également été entendu par les procureurs d'EULEX au tribunal d'instance de Mitrovica-Nord le 1<sup>er</sup> décembre avant d'être remis en liberté dans l'attente d'un futur procès. Le 11 novembre, un juge international d'EULEX a confirmé l'acte d'accusation dressé à l'encontre d'un dirigeant politique serbe du Kosovo, Oliver Ivanović, et de quatre autres Serbes du Kosovo du nord inculpés de crimes graves commis en 1999 et 2000. Le procès principal s'est ouvert le 18 décembre. Oliver Ivanović se trouve en détention provisoire depuis le 28 janvier 2014, mesure qui a été prolongée jusqu'au 26 février 2015.

19. La MINUK a continué de jouer son rôle actif de facilitation entre les communautés et les dirigeants du nord du Kosovo ainsi qu'avec les organisations internationales et les autorités du Kosovo. Elle s'est en particulier attachée à prévenir et apaiser les tensions et à favoriser la coopération entre les autorités locales, en particulier à Mitrovica-Nord et Mitrovica-Sud.

## IV. Sécurité

20. Au cours de la période considérée, les conditions de sécurité au Kosovo sont restées globalement stables, même si l'on observe une certaine augmentation du nombre d'incidents dans les zones ethniquement mixtes. Un certain nombre de manifestations pacifiques ont eu lieu dans différentes régions du Kosovo, principalement pour protester contre les conditions sociales et économiques. Le 4 décembre à Pristina, une manifestation organisée par l'Association des anciens combattants pour réclamer des quotas d'entrée à l'Université de Pristina au profit des enfants d'anciens combattants a dégénéré et tourné à l'affrontement entre manifestants et forces de l'ordre.

21. Par ailleurs, le nombre de migrants en situation irrégulière quittant le Kosovo pour les pays d'Europe occidentale semble en forte augmentation. Cette tendance s'observe dans tout le Kosovo et touche en particulier la communauté des Roms, Ashkalis et Égyptiens. Selon les données recueillies par l'OSCE, à la fin de novembre 2014, environ 2 000 personnes issues de ces communautés étaient parties du Kosovo, poussées vraisemblablement par la médiocrité de la conjoncture économique et des conditions de vie et par les difficultés d'accès à l'emploi et aux services sociaux. Le Ministère de l'intérieur a lancé une campagne pour sensibiliser les communautés aux conséquences que peut avoir l'entrée irrégulière dans l'Union européenne. En outre, la police du Kosovo a intensifié sa lutte contre les filières d'immigration irrégulière.

22. En décembre, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a achevé la mise en œuvre du projet septennal de contrôle des armes de petit calibre au Kosovo. Cette initiative a aidé les institutions kosovares à lutter contre la détention et la prolifération incontrôlées des armes légères et de petit calibre. Parallèlement à l'élaboration du cadre législatif organisant le régime de contrôle des armes à feu, plus de 1 500 armes ont été retirées de la circulation en 2014. La prolifération des armes de petit calibre au Kosovo reste néanmoins préoccupante.

23. Le 25 décembre, un ressortissant serbe a été arrêté à Pristina avec quelque 12 kilogrammes d'explosifs dans son véhicule. La police de la MINUK a facilité les échanges d'informations entre les autorités locales chargées de l'enquête et leurs homologues de plusieurs pays européens et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).

24. Par ailleurs, on a observé une légère augmentation des actes à caractère potentiellement ethnique. En novembre, huit maisons appartenant à des Serbes du Kosovo dans le village de Lëvoshë/Levoša dans la municipalité de Pejë/Peć ont été cambriolées, pendant que leurs habitants participaient aux célébrations d'une fête orthodoxe. Le 6 janvier, un bus qui transportait des Serbes déplacés se rendant à l'église de la Sainte-Vierge de la ville de Gjakova/Đakovica pour fêter le Noël orthodoxe a été la cible d'un jet de pierre. Plusieurs personnes ont été interpellées dans le cadre de l'enquête sur ces faits.

25. Le nombre d'atteintes aux sites religieux au Kosovo a lui aussi légèrement augmenté par rapport à la période précédente. Sur les 20 faits constatés, 15 concernaient des sites chrétiens orthodoxes, 4 des sites islamiques et 1 un site derviche.

## V. État de droit

26. La MINUK a continué de suivre la situation et de s'acquitter de certaines responsabilités dans le domaine de l'état de droit. Elle a poursuivi sa coopération technique avec les autorités kosovares et serbes et facilité les demandes d'entraide judiciaire présentées par les États qui ne reconnaissent pas le Kosovo. Elle a également continué à assurer des services de certification de documents tant au bénéfice de résidents du Kosovo qu'à la demande d'États qui ne reconnaissent pas le pays, en particulier pour des pièces d'état civil. Au total, 665 documents de ce type ont été traités au cours de la période considérée.

27. La MINUK a également continué de faciliter les communications entre les autorités kosovares d'une part et INTERPOL et ses États membres de l'autre. Au cours de la période considérée, elle a reçu 33 demandes d'avis de recherche internationaux et fait publier 9 notices rouges INTERPOL. La Mission a facilité la participation du Directeur général de la police du Kosovo à la quatre-vingt-troisième Assemblée générale d'INTERPOL en novembre.

28. Les accusations de corruption portées publiquement contre quelques anciens et actuels membres du personnel d'EULEX ont été prises au sérieux par le nouveau chef de la Mission européenne, qui a affirmé qu'une enquête avait été ouverte pour faire la lumière sur la réalité des faits dénoncés. Par ailleurs, un expert indépendant désigné par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité s'est rendu au Kosovo du 10 au 14 décembre dans le cadre de ses investigations.

29. Les autorités compétentes à Belgrade et Pristina ont continué à chercher de nouvelles sources d'information et poursuivi leurs recherches sur les 1 655 personnes toujours portées disparues depuis la période de 1998 à 2000. À Belgrade le 18 novembre, lors de la trente-huitième réunion du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues, les représentants de l'Association belgradoise des familles de personnes disparues et séquestrées au Kosovo-Metohija et du Conseil pristinois de coordination des associations de familles de personnes portées disparues au Kosovo ont exhorté les autorités serbes et kosovares à s'investir davantage dans ce dossier. Les familles ont également demandé à l'Union européenne d'inscrire la question des personnes portées disparues à l'ordre du jour du dialogue facilité par l'organisation régionale à Bruxelles.

30. Du 9 au 10 décembre, les autorités serbes et EULEX ont procédé à l'évaluation d'un charnier supposé dans la municipalité de Petrovo Selo-Kladovo (district de Bor dans le centre de la Serbie). Les représentants des familles des personnes disparues de Belgrade et de Pristina, du Département de médecine légale du Kosovo et de la Commission internationale des personnes disparues étaient également présents.

31. Le 3 novembre, la Cour constitutionnelle du Kosovo a rejeté la requête du Médiateur de la République du Kosovo tendant au contrôle de la constitutionnalité du décret présidentiel portant prorogation du mandat des trois juges internationaux siégeant à la juridiction suprême. Dans son arrêt, la Cour a jugé que le mandat des juges internationaux procédait d'un « accord international » conclu entre le Kosovo et l'Union européenne et ratifié par l'Assemblée du Kosovo.

## VI. Retours et communautés

32. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, on comptait, à la fin de l'année 2014, 17 113 déplacés au Kosovo : 9 286 Serbes du Kosovo, 7 084 Albanais du Kosovo, 710 Roms, Ashkalis et Égyptiens du Kosovo et 33 membres d'autres communautés. Le nombre de retours volontaires a poursuivi sa tendance à la baisse. Le Haut-Commissariat a recensé 149 rapatriements volontaires au Kosovo en octobre, novembre et décembre 2014 : 76 Serbes du Kosovo, 63 Roms, Ashkalis ou Égyptiens du Kosovo, 5 Gorans du Kosovo et 5 Albanais du Kosovo.

33. Au total en 2014, on a recensé 631 rapatriés volontaires venus de régions de Serbie, du Monténégro et de l'ex-République yougoslave de Macédoine. En octobre, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a mené à bien la troisième phase du projet de retour et de réintégration au Kosovo financé par l'Union européenne, avec la construction de 210 maisons pour des rapatriés. L'OIM a été choisie pour mettre en œuvre la quatrième phase du projet, qui prévoit la construction d'environ 250 maisons et la fourniture d'une aide au retour complète au profit de familles déplacées.

34. Un rapport d'étape publié par l'OSCE en décembre souligne les obstacles auxquels se heurtent les institutions kosovares pour faciliter les retours volontaires. Ce rapport note que des mesures positives ont été prises pour protéger et promouvoir les droits des communautés minoritaires, qui constituent l'essentiel des déplacés et des rapatriés, mais que le cadre législatif, notamment la loi sur la protection des droits des communautés, était encore insuffisant pour répondre aux besoins de ces populations. Il relève en particulier que les retards pris dans le règlement des litiges immobiliers et la non-exécution des décisions de justice font partie des principaux obstacles aux retours.

35. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a procédé à sa première enquête en grappes à indicateurs multiples au Kosovo et en a publié les résultats. Cette enquête devrait permettre d'intégrer le Kosovo dans les comparaisons internationales, d'élaborer des politiques fondées sur les faits et de suivre la situation des femmes et des enfants dans le pays. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a organisé une mission d'hygiène du milieu de haut niveau au Kosovo, au cours de laquelle des visites sur le terrain ont été effectuées à Mitrovica, à Obiliq/Obilić et à Pristina. La mission a présenté ses conclusions préliminaires sur les inégalités sociales en matière d'hygiène du milieu, qui viennent compléter l'évaluation de la vulnérabilité de la population menée en 2013 par l'Équipe des Nations Unies au Kosovo.

36. La MINUK a continué de suivre les questions touchant les communautés minoritaires en procédant à des visites sur le terrain et en collaborant avec les acteurs locaux. Le 6 novembre, mon Représentant spécial adjoint a tenu une réunion de présentation avec le maire de la municipalité de Gjakovë/Đakovica. Il a notamment été question de la démolition de cinq maisons appartenant à des Serbes du Kosovo. Le 1<sup>er</sup> novembre, à l'occasion du Jour des morts, les autorités municipales ont également facilité la venue de Serbes du Kosovo déplacés de la zone.

37. Le 12 novembre, 32 élèves de l'école primaire Lidhja e Prizrenit et du lycée Vëllezërit Frashëri de la municipalité de Deçan/Dečani ont visité le monastère de

Visoki Dečani dans le cadre d'un projet de l'OSCE visant à sensibiliser les jeunes à l'importance de la conservation du patrimoine culturel. Le 18 novembre, le maire de la municipalité de Rahovec/Orahovac s'est rendu, pour la première fois depuis son élection en novembre 2013, au monastère de Sveti Vrač dans le village de Zoqishtë/Zočište pour réfléchir aux moyens d'améliorer les relations entre l'établissement monacal et la population locale et discuter de questions liées à la propriété.

## **VII. Patrimoine culturel et religieux**

38. La coopération entre les représentants de l'Église orthodoxe serbe et ceux des autres communautés religieuses ainsi qu'entre les autorités centrales et locales s'est poursuivie au cours de la période considérée. En particulier, la municipalité de Gjakovë/Đakovica a engagé des travaux pour améliorer le système d'évacuation des eaux de l'Église orthodoxe serbe de la Sainte-Vierge. L'abbé du monastère de Visoki Dečani, le maire de Dečan/Dečani et le commandant de la KFOR ont également inauguré une route améliorée qui facilitera l'accès à la principale source d'eau du monastère.

39. Le Conseil d'exécution et de suivi, qui regroupe les autorités du Kosovo, les représentants de l'Église orthodoxe serbe et d'autres confessions ainsi que l'Union européenne et l'OSCE, s'est réuni une fois au cours de la période considérée. Les discussions ont principalement porté sur la riposte institutionnelle à apporter après la découverte de plusieurs graffitis haineux sur les murs du monastère de Visoki Dečani. À la demande de la municipalité, les ingénieurs de la KFOR ont détruit une structure illégale installée dans la zone spécialement protégée à proximité du monastère de Visoki Dečani fin octobre. Toutefois, le 17 décembre, une nouvelle construction illégale est apparue dans la zone spécialement protégée entourant le monastère à l'endroit de l'ancienne ferme piscicole illégale. Le 6 janvier, la Présidente, Atifete Jahjaga, et le Premier Ministre, Isa Mustafa, se sont rendus au monastère pour participer aux célébrations du Noël orthodoxe.

40. De son côté, la MINUK a fait don de matériel au Conseil du patrimoine culturel du centre historique de Prizren, qui continue de pâtir d'un manque de moyens. En violation de la loi et de la réglementation administrative en vigueur depuis 2013, la mise en place du Conseil pour la protection du village de Hoçë e Madhe/Velika Hoça a encore été retardée. Le 12 janvier, une commission spéciale créée par l'assemblée municipale de Rahovec/Orahovac a examiné les demandes d'admission au Conseil. Au total, six candidatures – quatre présentées par des Serbes du Kosovo et deux par des Albanais du Kosovo – ont été transmises à la présidence du village de Hoçë e Madhe/Velika Hoça, qui est chargée de la sélection finale. La présidence doit choisir deux Serbes du Kosovo et l'Église orthodoxe serbe désigner un représentant d'ici au 20 janvier, pour que soit parachevée la mise en place du Conseil avant la prochaine session de l'assemblée municipale de Rahovec/Orahovac fin janvier.

## **VIII. Droits de l'homme**

41. En novembre, la MINUK, avec le concours de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du coordonnateur des activités de développement pour le pays, a organisé une journée



portes ouvertes sur les femmes, la paix et la sécurité au Kosovo à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Il a été pris acte des progrès accomplis dans plusieurs domaines, notamment l'adoption du plan d'action pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, dans lequel les autorités kosovares se sont engagées à prendre en charge 51 % du budget de mise en œuvre. Au cours de la manifestation, il a été rappelé que le Gouvernement, en mars 2014, avait officiellement reconnu les personnes ayant survécu à des violences sexuelles durant le conflit au Kosovo comme relevant d'une catégorie distincte dans la législation nationale applicable. Toutefois, il a également été souligné que la mise en œuvre intégrale du cadre juridique restait entravée par tout un éventail de facteurs institutionnels : inefficacité de la coordination, chevauchement des mandats, insuffisance des crédits, mesures de responsabilité limitées. Les conclusions et recommandations issues de la journée portes ouvertes seront intégrées à l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000).

42. Dans le cadre du projet sur les femmes, la paix et la sécurité qu'elle conduit avec le PNUD et l'Union européenne pour favoriser l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ONU-Femmes aide l'Agence de promotion de l'égalité des sexes à réaliser une étude sur la participation des femmes aux activités des institutions centrales et locales et des partis politiques. Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'établissement du premier rapport de suivi concernant la mise en œuvre du plan d'action pour l'application de la résolution 1325 (2000). Au nom du Groupe de la sécurité et de l'égalité, ONU-Femmes a mené, du 25 novembre au 10 décembre, la campagne des 16 journées d'action contre la violence sexiste.

43. La première phase de l'initiative Common Voice Forum (« Forum pour une voix commune ») s'est achevée durant la période considérée. Cette initiative multiethnique, qui réunit des représentants de tous les groupes de population du Kosovo et a pour objet de faire progresser le dialogue interethnique, la prévention des conflits et la sensibilisation civique, a été lancée en avril 2014 avec le concours financier du Secrétariat et du PNUD au Kosovo et le soutien de la MINUK sur le terrain. Le Bureau du coordonnateur des activités de développement des Nations Unies a établi, à l'intention du Secrétariat (comité de sélection du Département des affaires politiques), une proposition tendant à lui assurer une deuxième année de financement.

44. Le 26 novembre, le troisième cycle de suivi de la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales au Kosovo s'est conclu par l'adoption d'une résolution du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. En novembre 2014, le bureau chargé de la bonne gouvernance au sein du cabinet du Premier Ministre a chargé un groupe de travail technique ministériel spécial de coordonner la suite donnée aux recommandations formulées dans la résolution.

## **IX. Observations**

45. Je me réjouis de la formation de la nouvelle Assemblée et du nouveau Gouvernement au Kosovo. Les élections de 2014 ont marqué un tournant politique. La diversité qui caractérise la composition du Gouvernement témoigne des progrès accomplis et devrait imprimer un nouvel élan à l'œuvre de construction d'un Kosovo multiethnique et démocratique. Je tiens à rendre hommage à l'action inlassable de la Présidente Atifete Jahjaga qui, en multipliant les initiatives et les

démarches auprès des dirigeants des partis politiques du pays, a permis ce dénouement.

46. À présent que les principales institutions sont en place, les autorités kosovares devraient s'attacher désormais à régler les nombreuses difficultés qui demeurent. Il faudrait notamment que le Gouvernement et l'Assemblée adoptent rapidement la loi sur la création de la juridiction spécialisée chargée de connaître des faits déferés par l'Équipe spéciale d'investigation de l'Union européenne, comme il a été convenu entre Pristina et Bruxelles. J'exhorte les dirigeants politiques du Kosovo à redoubler de pédagogie auprès de l'opinion publique pour parvenir à un large consensus sur cette question, qui revêt une grande importance pour l'avenir du Kosovo. Il convient également de continuer à agir résolument en faveur de l'état de droit et d'une réconciliation sincère et durable entre les différentes communautés kosovares.

47. Par ailleurs, et c'est tout aussi important, il faut que les dirigeants serbes et kosovars s'impliquent rapidement, pleinement et sincèrement dans le dialogue organisé sous les auspices de l'Union européenne. Cette participation est cruciale pour entretenir la dynamique au niveau technique et faire progresser la mise en œuvre des dispositions non encore appliquées de l'accord du 19 avril 2013. Sur ce point, la question centrale reste la création, prévue par l'accord, de l'Association/Communauté des municipalités serbes. Il est essentiel que l'impulsion imprimée par les initiatives fortes de Belgrade et de Pristina ces deux dernières années soit encouragée, afin que les discussions soient constructives et axées sur les résultats durant les phases suivantes du dialogue.

48. Les informations qui font état d'un exode kosovar au cours des derniers mois sont un motif de préoccupation. Aussi est-ce avec satisfaction que j'accueille les mesures prises par les autorités kosovares pour répondre à cette question migratoire. Il m'apparaît également encourageant que le nouveau Gouvernement du Kosovo se soit expressément engagé à améliorer les perspectives économiques et sociales de l'ensemble de la population du pays.

49. Je me félicite de la diligence avec laquelle l'Union européenne a réagi aux accusations de corruption au sein d'EULEX. Il est important que ces allégations ne viennent pas fragiliser le rôle capital que cette mission joue toujours au Kosovo, et que toutes les parties continuent de lui apporter leur pleine coopération. Il convient en outre de renforcer la coordination et la coopération étroites qui existent entre tous les acteurs internationaux afin d'assurer la stabilité, de renforcer la confiance entre les communautés et de faire progresser au maximum le dialogue Belgrade-Pristina ainsi que l'application des accords conclus dans ce cadre.

50. Je souhaite remercier mon représentant spécial, Farid Zarif, de la compétence avec laquelle il a assuré la direction de la Mission, ainsi que tout le personnel de la MINUK du dévouement dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions. Ma gratitude va également à nos partenaires internationaux de longue date, notamment la KFOR, EULEX, l'OSCE, l'Union européenne et les organismes des Nations Unies, pour leurs contributions importantes et la coopération étroite qu'ils entretiennent avec la MINUK.

## Annexe I

# **Rapport de la Haute-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Secrétaire général sur les activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo pendant la période allant du 16 octobre 2014 au 15 janvier 2015**

## **1. Résumé**

La Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a poursuivi ses activités d'observation, d'encadrement et de conseil et s'est acquittée des fonctions exécutives qui lui incombent en vertu de son mandat au regard de l'état de droit. Plusieurs jugements ont été rendus dans un certain nombre d'affaires auxquelles ont participé des juges et des procureurs de la Mission, notamment celle dite des passeports, où huit défendeurs ont été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement. S'agissant des activités d'observation, d'encadrement et de conseil, la Mission a continué de conseiller les autorités kosovares sur la question des migrations irrégulières. Elle a également maintenu sa surveillance de la procédure de sélection du procureur général et du processus de recrutement du directeur général des services pénitentiaires du Kosovo. En outre, elle a systématiquement rappelé la nécessité de remédier dans les meilleurs délais à l'absence de quorum au sein du Conseil judiciaire du Kosovo.

Dans le nord du pays, la reddition de deux Serbes du Kosovo qui étaient recherchés a contribué à apaiser les tensions et envoyé un message positif en ce qui concerne l'état de droit dans la région.

Enfin, EULEX a continué de faciliter la mise en œuvre des accords de dialogue. L'accent a notamment été mis sur les travaux d'enregistrement et de délivrance de licences pour les sociétés souhaitant importer des biens contrôlés par les points de passage du nord, ainsi que sur la poursuite de la mise en œuvre de l'accord de gestion intégrée des frontières.

## **2. Activités d'EULEX entre octobre 2014 et janvier 2015**

### **2.1 Fonctions exécutives**

#### *Crimes de guerre*

Le 6 novembre, une formation du tribunal d'instance de Pristina composée d'un juge local et de deux juges d'EULEX a acquitté trois Serbes du Kosovo de tous les faits qui leur étaient reprochés dans une affaire en lien avec des événements survenus en avril 1999 dans la municipalité de Novo Brdo/Novobërdë. Les poursuites avaient été engagées par un procureur local du Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo.

Le 19 décembre, un juge d'EULEX a ordonné la libération sous caution de six des accusés dans l'affaire dite de Drenica. Pour motiver la remise en liberté, le juge

a tenu compte du fait que les prévenus se trouvaient en détention préventive depuis plus de 18 mois. Il a également relevé que la grande majorité des preuves à charge avaient déjà été produites dans le cadre du procès principal. La décision a été confirmée par la Cour d'appel.

*Lutte contre la criminalité organisée et la corruption : principaux faits*

Le 18 décembre, une formation collégiale composée d'un juge local et de deux juges d'EULEX au tribunal d'instance de Pristina a déclaré les huit accusés coupables dans l'« affaire des passeports » et les a condamnés à des peines d'emprisonnement allant de 1 à 12 ans. L'affaire se rapporte au vol d'environ 1 400 000 euros dans le cadre d'un marché public de fournitures pour des passeports biométriques au Ministère kosovar des affaires intérieures. Un procureur d'EULEX avait été en charge de cette affaire.

*Autres affaires pénales graves*

Le 30 octobre, une formation collégiale composée d'un juge local et de deux juges d'EULEX au tribunal d'instance de Pristina a entamé le procès dans l'« affaire du Millionnaire » contre deux personnes accusées de trafic d'influence pour avoir, dit-on, accepté un pot-de-vin afin d'exercer une influence sur les fonctionnaires de l'Office kosovar de la privatisation dans le cadre d'une procédure d'adjudication en 2009. La police du Kosovo a réalisé l'enquête sur l'affaire et c'est un procureur d'EULEX du Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo qui était en charge de l'affaire.

Le 31 octobre, une formation collégiale composée d'un juge local et de deux juges d'EULEX au tribunal d'instance de Pristina a entamé le procès à l'encontre d'une personne accusée d'avoir ordonné l'assassinat en 2007 de l'officier de la police du Kosovo Triumf Riza et de possession illégale d'une grande quantité d'armes. La police du Kosovo a réalisé l'enquête sur l'affaire avec l'aide d'EULEX pour l'analyse judiciaire des conversations téléphoniques et c'est un procureur d'EULEX du Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo qui était en charge de l'affaire.

Le 7 novembre, un juge d'EULEX au tribunal d'instance de Mitrovica a tenu une audience initiale consacrée à la lecture de l'acte d'accusation contre huit Serbes du Kosovo poursuivis notamment pour avoir mis en danger le personnel des Nations Unies et le personnel associé et avoir attaqué des officiels qui étaient dans l'exercice de leurs fonctions. Les incidents s'étaient déroulés à Zubin Potok le 30 mai et le 3 avril 2012 lorsqu'un convoi d'EULEX avait été arrêté à un barrage routier et y avait été empêché de poursuivre sa route.

Le 10 novembre, une formation collégiale composée de trois juges d'EULEX au tribunal d'instance de Mitrovica a reconnu coupable un accusé et l'a condamné à une peine d'emprisonnement de 11 ans pour un meurtre qui avait été commis à Mitrovica-Sud en janvier 2013. C'est un procureur d'EULEX du Bureau des procureurs spéciaux de Mitrovica qui était en charge de cette affaire.

Le 19 novembre, une formation collégiale composée d'un juge local et de deux juges d'EULEX au tribunal d'instance de Pristina a entamé le procès à l'encontre de cinq personnes soupçonnées d'avoir volé des articles de luxe d'une valeur d'environ un million d'euros dans une bijouterie à Manama le 10 septembre 2013. C'est un

procureur d'EULEX du Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo qui est en charge de cette affaire.

Le 21 novembre, un procureur d'EULEX du Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo a dressé un acte d'accusation contre un ancien membre de l'« Armée de libération du Kosovo pour Presheva, Medvegja et Bujanovc » soupçonné d'avoir grièvement blessé plusieurs policiers en leur tirant dessus dans l'ex-République yougoslave de Macédoine au cours de deux attaques menées en 2004, et d'avoir été en possession d'une grande quantité d'armes. Le 3 décembre, un juge d'EULEX du tribunal d'instance de Gjilan/Gnjilane a tenu une audience initiale au cours de laquelle le prévenu a plaidé non coupable sur tous les chefs d'accusation.

Le 8 décembre, une formation collégiale composée de trois juges d'EULEX au tribunal d'instance de Mitrovica a condamné un Serbe du Kosovo à une peine d'emprisonnement de 10 ans pour tentative de vol aggravé et de possession, contrôle, détention ou utilisation illégaux d'armes. L'infraction avait été commise dans la municipalité de Zvečan/Zveçan en octobre 2011. Une autre personne a été condamnée à une peine d'emprisonnement de trois ans et demi pour vol qualifié, tandis qu'un troisième accusé a été acquitté. C'est un procureur local du parquet de Mitrovica qui était en charge de l'affaire.

Le 8 décembre également, une formation collégiale composée d'un juge local et de deux juges d'EULEX au tribunal d'instance de Pristina a déclaré deux personnes coupables de tentative de chantage et a condamné l'une d'elles à une peine d'emprisonnement d'un an et six mois avec sursis et l'autre à une peine d'emprisonnement de six mois avec sursis. Les accusés avaient tenté de faire chanter la partie lésée en la menaçant de publier une vidéo contenant des moments de la vie privée de cet homme en compagnie d'une accusée s'il ne leur donnait pas une parcelle de terrain de 2 hectares à Pejë/Peć. Une troisième personne a été acquittée. Un procureur local du Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo était en charge de l'affaire.

Le 10 décembre, EULEX a prêté un appui à une opération de lutte contre la contrebande conduite par la police du Kosovo dans l'ensemble du Kosovo, durant laquelle un grand nombre de policiers ont perquisitionné 38 sites (trois dans le nord du Kosovo et 35 dans le sud) et ont arrêté 17 personnes. La police des frontières et les autorités douanières du Kosovo ont également pris part à l'opération. Dans le cadre des préparatifs de cette opération, une enquête financière a été menée, qui a conduit à la confiscation d'avoirs liés à des activités criminelles.

Le 23 décembre, une audience initiale consacrée à la lecture de l'acte d'accusation s'est tenue au tribunal d'instance de Mitrovica contre deux Serbes du Kosovo dans le cadre de l'affaire concernant le meurtre du policier dénommé Enver Zymberi. C'est un procureur d'EULEX qui est en charge de l'affaire.

*Allégations figurant dans le rapport du Rapporteur spécial  
de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme  
du Conseil de l'Europe, Dick Marty*

En 2011, l'Équipe spéciale d'enquête d'EULEX a été créée en vue d'examiner les allégations contenues dans le rapport de janvier 2011 établi par le Rapporteur spécial de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme du

Conseil de l'Europe, Dick Marty, sur le traitement inhumain de personnes et le trafic d'organes humains au Kosovo.

Le 29 juillet 2014, le Procureur principal de l'Équipe spéciale d'enquête, Clint Williamson, a déclaré que celle-ci avait réuni des preuves suffisantes pour dresser un acte d'accusation contre certains anciens responsables de l'Armée de libération du Kosovo (ALK), suspectés d'être à l'origine d'une campagne organisée de persécution des minorités (enlèvements, détentions illégales, disparitions forcées, exécutions sommaires, violences sexuelles et déplacements forcés, et désacralisation et destruction d'églises et d'autres sites religieux). De plus, le Procureur principal, Clint Williamson, a déclaré que des éléments de preuve indiscutables avaient été découverts qui indiquaient que ces individus étaient également responsables du meurtre d'autres Albanais du Kosovo, qu'ils considéraient comme des collaborateurs des Serbes ou des opposants politiques de l'Armée de libération du Kosovo.

Le travail sur les conclusions des investigations menées par l'Équipe spéciale s'est poursuivi durant la période considérée.

L'Équipe spéciale continue de travailler avec les groupes de défense des victimes, les parties lésées et des particuliers en vue de réunir des informations et des éléments de preuve sur l'affaire. La coopération avec les autorités judiciaires et les forces de l'ordre dans la région et au-delà reste fructueuse et les investigations et les activités opérationnelles vont de l'avant. Le 11 décembre, l'Union européenne a annoncé que David Schwendiman (États-Unis d'Amérique) avait été nommé Procureur principal de l'Équipe spéciale en remplacement du Procureur précédent.

Parallèlement, la planification de la création des Chambres spécialisées qui traiteront des allégations découlant des investigations de l'Équipe spéciale a progressé. Une équipe de planification a été créée, qui mène des activités préparatoires.

#### *Département de criminalistique*

À compter du mois de novembre, les familles des personnes portées disparues retrouvées à Raška (Serbie) se sont rendues au Département de médecine légale du Kosovo pour y voir les vêtements et les objets personnels de leurs parents.

Le 29 octobre, les experts de police scientifique du Département de criminalistique d'EULEX ont exécuté une ordonnance du tribunal au cimetière de Cabrat à Gjakova/Đakovica et ont procédé à l'excavation de 14 tombes afin de corriger l'association erronée de restes humains qui avaient été trouvés en Serbie en 2001. L'exhumation a été précédée de plusieurs réunions avec le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire ainsi qu'avec des responsables de la municipalité, dont la maire de Gjakova/Đakovica, qui a donné son appui à l'exhumation. Les restes ont été emportés au Département de criminalistique pour y procéder à une identification plus poussée et à une analyse de l'ADN.

En novembre, les experts de police scientifique d'EULEX au Département de criminalistique ont effectué des évaluations de site dans les zones de Mitrovica-Sud, Vushtrri/Vučitrn et Gjilan/Gnjilane. Ils n'ont pas trouvé de restes sur les sites. En décembre, sous l'autorité du Bureau du Procureur chargé des crimes de guerre commis par les Serbes, ils ont effectué une évaluation de site à Petrovo Selo (Serbie). Cependant, il n'a pas été retrouvé de restes humains non plus sur ce site.

### *Droits de propriété*

La session finale de la Commission des litiges relatifs aux biens immeubles du Kosovo s'est tenue les 15 et 16 décembre, marquant le bon achèvement du mandat de la Commission. Durant cette session, elle a statué sur les 193 dernières affaires pendantes. Au total, la Commission a statué sur plus de 43 000 plaintes résultant du conflit au Kosovo et touchant à des biens immeubles privés. Environ 22 plaintes doivent encore être examinées de nouveau du fait de certaines erreurs de traitement qui ont été identifiées durant la mise en œuvre des décisions, mais elles seront incluses dans les décisions prises par la Commission durant la session de décembre et ne nécessiteront pas la tenue d'une nouvelle session. Toutes les affaires devant les tribunaux de première instance doivent être closes d'ici à la fin du mois de mars. Du 16 octobre 2014 au 15 janvier 2015, les sections chargées des recours de l'Office kosovar de la propriété foncière ont reçu 28 nouvelles plaintes et ont statué sur 30 appels, ce qui porte à 320 le nombre total d'affaires en souffrance au moment où le présent rapport est établi.

Durant la période considérée, la Chambre spéciale de la Cour suprême du Kosovo pour les questions concernant l'office de privatisation du Kosovo, a rendu une décision dans 414 affaires jugées en première instance et statué sur 55 affaires en appel.

## **2.2 Renforcement de la législation**

La Mission a fourni des conseils à la police des frontières du Kosovo aux fins du traitement de l'immigration clandestine. Il y a un accroissement régulier des jeunes gens, déjà nombreux, mais aussi du nombre des familles qui essayent d'émigrer clandestinement en Europe occidentale. Conformément à l'accord relatif à la liberté de circulation conclu par Belgrade et Pristina, ils peuvent entrer légalement en Serbie sur la simple présentation de leur carte d'identité kosovare. Les autorités sont conscientes du fait que pour la majorité de ces personnes la Serbie est un point de transit en vue d'émigrer clandestinement en Europe occidentale, mais les mesures qu'elles peuvent prendre pour les en empêcher sont limitées. EULEX a prêté un appui à la police des frontières du Kosovo au plan de l'intensification des efforts, procédant à des contrôles et au profilage des voyageurs, effectuant des interviews en vue de déterminer les plans de voyage et enfin encourageant ceux-ci à ne pas se rendre en Europe occidentale par des moyens irréguliers. À cette fin, la police des frontières du Kosovo informe les voyageurs des risques et des implications d'une émigration clandestine vers les pays de l'Union européenne. La Mission a également fourni des conseils à la police des frontières du Kosovo sur l'utilisation stratégique des médias en vue d'aider à réduire les migrations clandestines.

La Mission a intensifié la fourniture de conseils au Ministère des affaires intérieures concernant les demandeurs d'asile. La majorité de ces derniers continuent de quitter le centre d'accueil des demandeurs d'asile après peu, souvent au cours de la phase d'entretien, et poursuivent leur route vers l'Europe de l'Ouest.

En octobre, EULEX a conseillé la police du Kosovo sur les opérations de gestion des foules qui se sont déroulées à Pristina et à Mitrovica en réponse aux événements liés à l'arrêt du match de football Serbie-Albanie. La Mission a également conseillé la police du Kosovo durant la phase de planification d'un plan opérationnel sur les célébrations de la Journée du drapeau albanais qui se sont

déroulées le 28 novembre. Selon l'évaluation de la Mission, le commandement et les opérations de la police du Kosovo ont été proportionnés et professionnels.

EULEX a facilité la fourniture de formations aux agents des douanes, à la police des frontières du Kosovo et à la Direction des stupéfiants de la police dans le domaine de l'établissements du profil de risque des passagers aériens. Les formations ont été axées sur l'identification des stupéfiants, des biens prohibés et des individus liés à des extrémismes religieux ou politiques. Cela est particulièrement important concernant les jeunes Kosovars qui se joignent à des groupes extrémistes en République arabe syrienne et en Iraq.

L'absence de quorum qui perdure au niveau du Conseil judiciaire du Kosovo, une retombée de l'impasse politique qui dure depuis six mois, demeure une question fort préoccupante. EULEX continue d'encourager le Gouvernement récemment formé à s'employer à régler cette question d'urgence.

Le Conseil des procureurs du Kosovo, avec un retard considérable de quatre mois, a finalisé les amendements au règlement appliqué pour choisir le procureur général de l'État, à la suite de la décision prise en juillet par la Cour constitutionnelle de suspendre la procédure de sélection. L'avis de vacance de postes a été publié de nouveau au début du mois de décembre. EULEX continuera de suivre de près la procédure de sélection.

Le 10 novembre, le nouveau Directeur général de l'Administration pénitentiaire du Kosovo a pris ses fonctions. Au cours du processus de recrutement, EULEX avait formulé des conseils concernant la procédure. L'abus de traitements médicaux à Pristina par des prisonniers jouissant d'une grande notoriété, qui accapare une partie considérable des ressources en personnel de l'administration pénitentiaire, demeure préoccupant.

À la suite du dépôt d'une plainte officielle de la police du Kosovo concernant la performance de l'unité de l'Administration pénitentiaire du Kosovo chargée des escortes de détenus, EULEX a surveillé plusieurs escortes jusqu'au tribunal d'instance de Mitrovica, y compris certains détenus fort connus appartenant au « Groupe de Drenica ». Si la qualité globale du travail effectué par l'unité chargée des escortes a été jugée positive par la Mission, celle-ci était fort préoccupée par le traitement préférentiel accordé aux membres du « Groupe de Drenica ». EULEX a fourni de nombreux conseils à l'Administration pénitentiaire sur cette question.

EULEX a prêté un appui à l'Agence de lutte contre la corruption aux fins du lancement de la campagne relative à la carte d'engagement en faveur de la lutte contre la corruption à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption, le 9 décembre. En particulier, la Mission a fourni une assistance aux fins de la conception et de l'impression de la carte d'engagement ainsi que de l'enregistrement de messages télévisés de hauts responsables du Kosovo.

Le 14 janvier, une délégation serbe dirigée par le Premier Ministre Vučić s'est rendue au Kosovo. EULEX a aidé et conseillé la police du Kosovo concernant et durant la visite de haut niveau. De nombreux unités et départements de la police du Kosovo ont pris part à l'opération aux côtés des autorités serbes, qui ont assumé des fonctions en matière de sécurité. Le comportement de la police du Kosovo a été jugé excellent; toutes les unités ont fait preuve d'un niveau élevé de professionnalisme et ont collaboré afin d'assurer de bonnes conditions de sûreté et de sécurité tant aux responsables qu'au public. La police du Kosovo a également fait preuve d'une



grande souplesse à la fois au niveau du commandement et sur le plan opérationnel. Aucun incident notable n'a été signalé.

### 2.3 Le nord

Dans le nord du Kosovo, la Mission a poursuivi ses efforts visant à établir des contacts avec les acteurs locaux et à leur faire connaître son mandat en matière d'état de droit. Le 15 décembre, le Chef et le Chef adjoint de la Mission se sont rendus à Mitrovica-Nord, où ils ont rencontré des maires, le commandement régional nord de la police du Kosovo, le Directeur du centre pénitentiaire de Mitrovica et les représentants de la société civile.

Dans l'ensemble, la situation est demeurée calme mais précaire, quelques incidents seulement s'étant produits durant la période considérée. Les principaux troubles ont été le fait de rassemblements tenus des deux côtés du pont principal à Mitrovica après un match de football opposant la Serbie à l'Albanie à Belgrade, qui a été suivi de plusieurs autres accrochages dans la partie nord de la ville.

Les tensions ont également perduré dans les zones résidentielles à composition ethnique mixte à Mitrovica-Nord. En tant que deuxième intervenant, EULEX a surveillé les tensions liées à la construction de logements illégaux à Brdjani/Kroi i Vitakut, un point chaud connu pour les tensions ethniques depuis 2009. Le moratoire annoncé oralement en juin 2014 concernant les activités de construction dans cette zone a été violé à plusieurs reprises. Une évaluation partagée par tous les protagonistes est qu'il n'y a pas un risque immédiat d'escalade du conflit mais la question reste préoccupante pour la stabilité et pourrait être une source de tension.

EULEX a continué de s'acquitter de ses fonctions exécutives dans un certain nombre d'affaires judiciaires qui ont également fortement attiré l'attention. Le 1<sup>er</sup> décembre, un ancien élu du nord du Kosovo a été arrêté après s'être présenté volontairement à une interview avec un procureur d'EULEX. Un juge d'EULEX au tribunal d'instance de Mitrovica a ordonné au prévenu de se présenter une fois par semaine à un commissariat de police à Mitrovica-Nord et à Zubin Potok.

Un autre Serbe du Kosovo, un élu du nord du Kosovo, a été arrêté et assigné à résidence par un juge d'EULEX après s'être présenté volontairement à une interview avec un procureur d'EULEX le 8 décembre. Le 19 décembre, la Cour d'appel a mis fin à son assignation à résidence. L'affaire concerne le rôle qu'il aurait eu dans la facilitation de l'évasion d'un Serbe du Kosovo du commissariat de Zubin Potok le 12 mars 2014.

Le 18 décembre s'est tenue l'audience initiale dans l'affaire concernant un politicien serbe du Kosovo accusé de crimes de guerre. Des membres de son parti, l'Initiative civique « Serbie, démocratie, justice » d'Oliver Ivanović, et de la société civile ont continué de manifester leur mécontentement à l'égard du fait qu'il demeure en détention provisoire.

La Mission a poursuivi ses activités de suivi, d'encadrement et de conseil en prodiguant des conseils à la police du Kosovo. Elle a particulièrement mis l'accent sur les principes de la police guidée par le renseignement et la police de proximité et sur leur application dans la lutte contre la traite d'êtres humains dans le nord. EULEX conseille l'Inspection de la police du Kosovo sur ses plans visant à offrir les services à un public élargi en établissant un bureau à Mitrovica-Nord.

## 2.4 Dialogue

S'agissant de la mise en œuvre de l'accord sur la gestion intégrée des points de passage conclu dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne, il n'y a pas depuis le 15 octobre de présence permanente d'EULEX aux quatre points de passage sud liés à la gestion intégrée des frontières. La Mission est présente aux points de passage durant la journée quotidiennement ou plusieurs jours par semaine, selon la taille du point de passage. Les homologues ont reçu des renseignements détaillés concernant les personnes à contacter en cas de question urgente à régler en l'absence d'EULEX.

Ces derniers mois, EULEX a appuyé les efforts déployés par l'équipe chargée du dialogue concernant l'enregistrement et la délivrance de licences aux entreprises désireuses d'importer des biens soumis à des contrôles en empruntant les points de passage de Rudnica/Jarinjë et Bërnjak/Tabalije, pour lesquels la date limite était le 31 décembre 2014. Un accord est intervenu entre Belgrade et Pristina en vue de régler différents problèmes.

Au mois de décembre 2014, les recettes douanières perçues aux deux points de passage dans le nord depuis décembre 2013, soit 12 mois auparavant, s'élevaient à 4 472 621 euros, somme qui a été transférée au Fonds de développement.

En novembre et en décembre, EULEX a procédé à une inspection de l'unité de la police du Kosovo chargée de la protection des sites faisant partie du patrimoine religieux et culturel et de l'état des différents sites. L'évaluation a compris également la tenue de réunions avec les représentants religieux, dans la mesure du possible. L'évaluation globale est que le comportement de l'unité est satisfaisant et professionnel. Malgré cela, les infrastructures de sécurité sur certains sites pourraient être améliorées (par exemple en améliorant l'éclairage ou en installant une télévision en circuit fermé). La Mission continuera de suivre cette question avec la police du Kosovo.

Pour établir un système d'état civil fiable, EULEX continue de surveiller l'utilisation des copies des registres d'état civil certifiées conformes en effectuant des visites sur le terrain dans les régions. Globalement, 84 des 136 bureaux d'état civil ou antennes ont été visités en 2014. Ces visites se poursuivront en 2015.

## 3. Autres grandes questions

À la fin du mois d'octobre 2014, les médias locaux et internationaux ont fait part des allégations de corruption visant des membres, anciens et actuels, d'EULEX. Ces allégations font l'objet d'une investigation depuis des mois; celle-ci se poursuivra jusqu'à ce que les faits soient établis. Dans le contexte de l'investigation judiciaire conjointe EULEX-Kosovo, l'Union européenne avait déjà accepté de lever partiellement l'immunité d'un ancien membre avant la publication des allégations.

EULEX coopère également pleinement avec Jean-Paul Jacque, le juriste indépendant et expérimenté qui a été nommé par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité en vue d'examiner l'application du mandat de la Mission en mettant l'accent sur le traitement des allégations de corruption.

Malgré tout ce qui précède, les allégations n'empêcheront pas la Mission d'assumer ses responsabilités fondamentales et de poursuivre les activités conjointes avec les institutions locales aux fins de l'établissement de l'état de droit au Kosovo.

## Annexe II

**Composition et effectifs de la composante de police  
de la Mission d'administration intérimaire  
des Nations Unies au Kosovo**

(Au 15 janvier 2015)

<i>Pays</i>	<i>Nombre</i>
Allemagne . . . . .	1
Autriche . . . . .	1
Fédération de Russie . . . . .	1
Hongrie . . . . .	1
Italie . . . . .	1
Pakistan . . . . .	1
Turquie . . . . .	1
Ukraine . . . . .	1
<b>Total . . . . .</b>	<b>8</b>

**Composition et effectifs de la composante liaison  
militaire de la Mission d'administration intérimaire  
des Nations Unies au Kosovo**

(Au 15 janvier 2015)

<i>Pays</i>	<i>Nombre</i>
Pologne . . . . .	1
République de Moldova . . . . .	1
République tchèque . . . . .	2
Roumanie . . . . .	1
Turquie . . . . .	1
Ukraine . . . . .	2
<b>Total . . . . .</b>	<b>8</b>

Carte



Map No. 4133 Rev. 60 UNITED NATIONS  
January 2015

Department of Field Support  
Cartographic Section